



Informations relatives au renouvellement du mandat du Président-Directeur Général, à sa rémunération fixe annuelle et à l'attribution d'actions de performance

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 mai 2019, a décidé à l'unanimité de confirmer Jacques Aschenbroich dans ses fonctions de Président-Directeur Général et a déterminé le montant de sa rémunération fixe annuelle.

Le Conseil d'administration a également décidé de l'attribution d'actions gratuites et de performance au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe et a fixé le nombre de celles attribuées au profit du Président-Directeur Général.

1. Renouvellement de mandat et rémunération fixe annuelle du Président-Directeur Général

A la suite de l'adoption de la quatrième résolution par l'Assemblée générale du 23 mai 2019 concernant le renouvellement du mandat de Jacques Aschenbroich en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 mai 2019 qui a suivi l'assemblée, a confirmé Jacques Aschenbroich dans ses fonctions de Président-Directeur Général et décidé de fixer le montant de sa rémunération fixe annuelle à 1 100 000 euros.

2. Attribution d'actions de performance

Sur recommandation du Comité des rémunérations, et conformément aux modalités arrêtées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2019 et annoncées aux actionnaires dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale du 23 mai 2019 (dix-neuvième résolution) ainsi que dans le communiqué du 21 mars 2019 relatif à la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2019 (disponibles sur le site internet de la Société, www.valeo.com), le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 mai 2019, a décidé l'attribution d'actions gratuites et de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, dont 87 122 actions de performance au profit du Président-Directeur Général.

Le montant de ces 87 122 actions de performance, valorisées selon les normes IFRS, est inférieur de 27% par rapport au montant maximum de la rémunération de long terme du Président-Directeur Général selon la politique de rémunération le concernant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2019 (dixième résolution). Ce niveau d'attribution tient compte du contexte difficile du marché automobile et de son impact sur la valorisation boursière du secteur.

Dans l'hypothèse où, à la suite de la dissociation des fonctions de Président-Directeur Général, Jacques Aschenbroich demeurerait Président du Conseil d'administration jusqu'à l'issue de la période d'acquisition de ces 87 122 actions de performance, la condition de présence serait considérée comme satisfaite mais toutefois, sur proposition de Jacques Aschenbroich, approuvée par le Conseil d'administration, le nombre d'actions de performance qui lui seront définitivement attribuées sera réduit pour être ajusté au prorata de la période pendant laquelle il aura exercé les fonctions associées de Président-Directeur Général.

Les actions de performance sont conditionnées à la réalisation d'une performance mesurée par rapport à des critères qui sont détaillés dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée générale du 23 mai 2019 (dix-neuvième résolution) ainsi que dans le communiqué relatif à la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2019 (disponibles sur le site internet de la Société, www.valeo.com), dont les objectifs, arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2019, sont ambitieux.

Il convient par ailleurs de noter qu'aucune action de performance ayant été attribuée à Jacques Aschenbroich selon le plan d'actions de performance 2016 ne lui sera définitivement livrée. Il est d'ailleurs très probable qu'il en soit de même pour les attributions réalisées en 2017 et en 2018.